Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DES SPORTS, DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

FEJ
FONDS D'EXPÉRIMENTATION POUR LA JEUNESSE

NOTE THÉMATIQUE

PREMIERS ENSEIGNEMENTS DES EXPÉRIMENTATIONS EN MATIÈRE D'INSERTION PROFESSIONNELLE

Août 2013

Priorité Jeunesse

Le Fonds d'expérimentation pour la jeunesse (FEJ) a été créé en 2009 pour financer des actions innovantes en faveur des jeunes, mises en œuvre à une échelle limitée et évaluées rigoureusement. Dès son lancement, chaque expérimentation associe une structure porteuse d'un projet à un évaluateur indépendant. L'objectif est ainsi de connaître les effets des projets et d'orienter les politiques publiques vers les dispositifs les plus efficaces.

Les expérimentations sont sélectionnées dans le cadre d'appels à projets, avec l'objectif de répondre aux besoins prioritaires des jeunes. A ce jour, 14 appels à projets concernant 16 thématiques ont été publiés. 29 expérimentations d'envergure nationale sont par ailleurs soutenues et suivies1. Au total, plus de 500 expérimentations, d'une durée moyenne d'environ deux ans, ont été initiées.

La présente note fournit une introduction aux résultats disponibles, en présentant les enjeux des projets et les principaux enseignements tirés des évaluations des expérimentations soutenues par le Fonds d'expérimentation pour la jeunesse. Elle s'appuie sur les rapports finaux de 26 expérimentations, qui ont été remis au FEJ par les porteurs et les évaluateurs des projets, et fournit des liens vers ces documents, en ligne sur le site du FEJ.

Cette synthèse ne prétend pas à l'exhaustivité mais vise à permettre aux lecteurs de se repérer dans la gamme des actions menées et les invite à prendre connaissance des rapports des porteurs et des évaluateurs afin d'en diffuser les enseignements, de les mettre en discussion et de favoriser leur appropriation collective.

CONSEIL D'UTILISATION

Certains textes (en bleu) sont cliquables et renvoient vers un lien Internet.
N'hésitez pas à les consulter.

1. Le FEJ a également repris les expérimentations concernant les jeunes lancées en 2008 par la Délégation interministérielle à l'innovation et l'expérimentation sociale et l'économie sociale (DIIESES).

RÉSUMÉ

La réduction des taux de chômage et d'inactivité des jeunes est une priorité de l'action publique. Les actions soutenues par le FEJ en matière d'insertion professionnelle des jeunes s'articulent autour de quatre axes :

- Le renforcement de l'accompagnement des jeunes en insertion, notamment par l'expérimentation d'un « revenu contractualisé d'autonomie » (RCA). Les résultats de l'évaluation intermédiaire du RCA montrent que l'allocation permet de renforcer le lien entre les jeunes et les missions locales, mais pas d'améliorer leur situation professionnelle. L'évaluation montre des effets contrastés sur les ressources des jeunes selon leur situation initiale, puisque pour les jeunes les moins précaires, l'allocation est venue se substituer à d'autres sources de revenus. Ces enseignements ont été utilisés pour la définition du ciblage et de l'accompagnement des jeunes qui bénéficieront de la « Garantie jeunes », mesure adoptée lors du Comité interministériel de lutte contre les exclusions et reprise dans le cadre du Comité interministériel de la jeunesse du 21 février dernier.

- Un dispositif d'aide au passage du permis de conduire à destination des jeunes en insertion, fondé sur l'octroi d'une allocation de 1000 euros et un accompagnement spécifique. Le dispositif augmente de près de 50% les chances d'obtention du permis à un horizon de 24 mois. On ne constate en revanche pas d'effet notable de l'aide sur les chances d'accéder à un emploi et sur la qualité des emplois occupés (salaire, type de contrat de travail, durée du travail et statut d'emploi), à court terme comme à long terme. L'évaluation suggère qu'un enjeu central consiste dans la simplification du passage du permis lui-même.

- Des dispositifs à destination des jeunes diplômés et des étudiants les plus éloignés du marché du travail. Ces projets ont permis de mettre en évidence les facteurs d'une insertion difficile chez les jeunes diplômés, notamment leur manque de préparation à la recherche d'emploi ou l'absence de stage obligatoire dans certaines filières. Pour les étudiants décrocheurs, un programme d'accompagnement renforcé a eu un impact positif sur le nombre d'entretiens d'embauche et sur le nombre et la qualité des emplois obtenus par les bénéficiaires. L'accompagnement renforcé a aussi un effet sur la psychologie des jeunes : il améliore la confiance dans leur avenir professionnel et envers les entreprises et les employeurs. Cet effet est renforcé lorsque l'accompagnement est centré vers les métiers en tension et couplé à un contrat d'engagement réciproque. Les dispositifs de parrainage ont des effets contrastés qui dépendent fortement de leurs conditions de mise en œuvre.

- Des dispositifs d'aide à l'entrepreneuriat des jeunes. Les premiers résultats indiquent que l'enjeu principal est moins l'accès au crédit que la capacité des jeunes à formuler et formaliser un projet de création d'activité. Les dispositifs d'accompagnement des jeunes montrent des résultats encourageants, qui demandent à être confirmés et précisés par deux rapports d'évaluation à venir portant sur des projets de grande ampleur.

INTRODUCTION

En septembre 2012, le Conseil économique, social et environnemental (CESE) a dressé un **tableau alarmant** du chômage des jeunes : *« le chômage des moins de 25 ans poursuit son inexorable progression et s'établit au niveau record de 22,7 % au second semestre 2012, soit 886 654 jeunes en valeur absolue. Le taux de chômage des jeunes représente plus du double du reste de la population »*[2]. Un récent rapport du Conseil d'analyse économique suggère que le problème est plus large et concerne autant l'inactivité des jeunes que le chômage proprement dit : « *début 2013, près de 1,9 million de jeunes de 15 à 29 ans ne sont ni à l'école, ni en emploi, ni en en formation, soit 17 % de cette classe d'âge* »[3].

L'emploi des jeunes varie très fortement selon le niveau de diplôme : « *le taux d'emploi des jeunes ayant fait des études supérieures est de plus de 80 % dans les trois ans qui suivent la sortie du système éducatif […] contre 30 % seulement pour ceux qui n'ont pas dépassé le collège. En miroir, 85 % des jeunes inactifs ou au chômage n'ont pas dépassé le lycée, et 42 % n'ont pas dépassé le collège* »[4]. Les types d'emploi exercés par les jeunes sont également en rapide transformation. Les jeunes sont fortement surreprésentés parmi les titulaires d'un emploi temporaire (CDD, intérim, apprentissage, contrats aidés). En 2011, neuf millions de CDD de moins d'une semaine ont été signés qui concernent principalement les jeunes, formant ainsi un groupe de travailleurs que les économistes désignent comme « hyper-précaires » ; en d'autres termes, les jeunes signent cinq fois plus de CDD que les adultes.

L'emploi des jeunes est très sensible au **contexte économique**. Cependant, une note du Conseil d'analyse économique pointe que la France rencontre en outre des difficultés spécifiques : le taux d'emploi des jeunes Français est deux fois plus faible qu'au Danemark, 1,5 fois plus faible qu'au Royaume-Uni, aux Etats-Unis ou en Allemagne. Si elles sont actuellement au cœur de réflexions menées au niveau européen, comme l'atteste une récente initiative concertée pour l'emploi des jeunes[5], les politiques d'insertion s'inscrivent également dans une histoire longue, marquée notamment, depuis le début des années 1980, par la création des missions locales, qui reçoivent aujourd'hui environ 15 % des jeunes, et par la mise en place des différents dispositifs d'aide à l'emploi des jeunes[6]. Cette structuration a permis de définir des registres d'action, fondées sur les notions d'approche globale, de parcours d'insertion et de partenariats entre les acteurs. Comme le montre l'histoire du réseau des missions locales, ces principes se sont toujours confrontés aux variations de la conjoncture économique, au niveau national et selon les territoires[7]. Un récent rapport de l'inspection générale des finances sur les missions locales, même s'il note l'influence de l'intensité de l'accompagnement des jeunes par les conseillers, montre ainsi que, en matière de retour à l'emploi, *« les performances [des missions locales] sont d'autant meilleures que le taux de chômage dans leur ressort est faible »*[8].

2. Jean-Baptiste Prévost, L'emploi des jeunes, Avis du Conseil économique, social et environnemental, septembre 2012.

3. Pierre Cahuc, Stéphane Carcillo, Klaus F. Zimmermann, « L'Emploi des jeunes peu qualifiés en France », Les notes du CAE, n°4, avril 2013

4. Pierre Cahuc, Stéphane Carcillo, Klaus F. Zimmermann, article cité.

5. Ursula von der Leyen, Wolfgang Schäuble, Pierre Moscovici et Michel Sapin, « Lançons un « New deal » européen pour promouvoir l'emploi des jeunes », *Le Monde*, 28/05/2013.

6. En 2011, 666 000 jeunes ont bénéficié d'une mesure d'aide à l'emploi, dont 599 000 par le biais de l'alternance, en apprentissage ou en contrat de professionnalisation.

7. Philippe Brégeon, « Histoire du réseau des missions locales », in *A quoi servent les professionnels de l'insertion* ?, L'Harmattan, 2008.

8. Inspection générale des finances, *Les missions locales pour l'insertion professionnelle et sociale des jeunes*, juillet 2010.

Les expérimentations s'inscrivent donc dans ce double contexte : celui de **la recherche de solutions d'insertion** par des formes renouvelées d'accompagnement et de structuration des acteurs, et celui d'une **conjoncture économique particulièrement difficile**.

Les recommandations formulées par le CESE dans son rapport sur l'emploi des jeunes portent à la fois sur les *« freins structurels, liés au contexte économique dégradé, au fonctionnement du marché du travail et à l'inadaptation de notre modèle social »* et sur les innovations possibles dans les politiques d'insertion. Elles concernent des enjeux très larges, allant de la formation et l'orientation scolaire et professionnelle au fonctionnement du marché du travail et à la définition des droits sociaux. Sur les 18 recommandations formulées, 5 concernent des projets soutenus par le FEJ sur des enjeux connexes à l'insertion professionnelle (réussite scolaire, lutte contre le décrochage scolaire et universitaire, alternance)[9], et 2 concernent directement des expérimentations soutenues par le FEJ relevant de la thématique de l'insertion professionnelle : « favoriser l'insertion professionnelle des jeunes par l'entrepreneuriat », d'une part, « améliorer l'accompagnement des jeunes par les missions locales », d'autre part.

L'accompagnement vers l'emploi par les missions locales est un enjeu qui traverse nombre d'expérimentations mais n'en constitue cependant pas l'axe central. En effet, cet accompagnement est le cœur de leur métier et sa mise en œuvre ne représente pas, en tant que telle, une innovation. Les innovations dans les formes d'accompagnement par les missions locales concernent d'abord des expérimentations portant sur d'autres thématiques (santé, logement, alternance, réinsertion par exemple).

La question du lien entre les ressources des jeunes et leur accompagnement vers l'insertion a été posée dans le cadre de l'expérimentation d'un revenu contractualisé d'autonomie (RCA) dans les missions locales (1.), ainsi que par le biais des questions liées à la mobilité des jeunes en insertion (2.). D'autres expérimentations portent sur l'accompagnement et le soutien des jeunes qui ont un projet de création d'activité (3.). Un dernier ensemble de projet a porté sur le suivi vers l'insertion professionnelle des étudiants (4.).

1. ACCOMPAGNEMENT ET SOUTIEN AUX RESSOURCES DES JEUNES EN INSERTION

CONSTATS INITIAUX ET ENJEUX DES EXPÉRIMENTATIONS

Les projets portant sur l'aide à l'insertion des jeunes partent de deux types de constats. D'une part, peu de prestations s'adressent aux jeunes de 18 à 25 ans sans ressources : les mineurs sont les bénéficiaires de l'Aide sociale à l'enfance (ASE) et les jeunes de plus de 25 ans sont éligibles au Revenu de solidarité active (RSA)[10]. Le RSA-Jeunes ne touche qu'une très petite minorité des 18-25 ans, qui ne sont pas les plus éloignés de l'emploi. **Les situations de vulnérabilité des jeunes les plus précaires sont pourtant importantes**, notamment en cas de rupture avec leur famille et de sortie

9. Renforcer l'accès à la formation et élever le niveau de qualification ; Renforcer les dispositifs d'orientation et les liens entre le système éducatif et le monde du travail ; Développer et améliorer les formations en alternance ; Poursuivre les efforts dans la lutte contre l'illettrisme ; Développer les dispositifs de « deuxième chance ».

10. Mode d'emploi de la Garantie jeunes, rapport de synthèse des travaux du groupe de travail présidé par Emmanuelle Wargon et Marc Gurgand, mai 2013.

de systèmes de formation et d'insertion[11]. Un enjeu d'expérimentation porte donc sur les effets de l'allocation d'une nouvelle ressource aux jeunes en insertion. Les résultats d'évaluation obtenus dans ce cadre sont d'autant plus précieux que cet enjeu a été repris dans les objectifs du plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et du Comité interministériel de la jeunesse tenu le 21 février dernier. A ainsi été décidée la création d'une Garantie jeunes, qui crée une allocation nouvelle à destination notamment de « *ces invisibles qui ne fréquentent ni l'Education nationale, ni les missions locales, ni Pôle emploi* »[12].

D'autre part, **les outils existant pour accompagner les jeunes en insertion ont des inscriptions contrastées selon les territoires**. Concernant les territoires de la politique de la ville, un rapport récent de l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS) note qu'« *à l'absence de priorité nationale et territoriale donnée à l'emploi des jeunes des ZUS, viennent s'ajouter la faiblesse de l'accompagnement des jeunes en difficulté et la mauvaise articulation chronique des missions locales et de Pôle Emploi* »[13]. D'autre part, comme le soulignent Viviane de Lafond et Nicole Mathieu, « *il n'existe pas de politiques spécifiquement rurales pour lutter contre l'exclusion, qui prendraient en compte les caractéristiques de ces milieux, atouts et handicaps, par rapport à cette question, et qui seraient le pendant du volet prévu par la politique de la ville* »[14]. Un enjeu d'expérimentation a donc été de conduire un ensemble de projets complémentaires les uns des autres afin de soutenir l'insertion sociale et professionnelle des jeunes en difficulté sur un territoire donné, sans définir *a priori* de domaine d'intervention, mais en s'ajustant à un diagnostic des besoins locaux.

PRÉSENTATION DU DISPOSITIF

L'action majeure du **Revenu contractualisé d'autonomie** concerne l'accompagnement des jeunes en insertion, couplé à un soutien financier qui doit permettre d'éviter aux jeunes de se tourner vers des solutions d'emploi de court terme, incompatibles avec une insertion satisfaisante sur le marché de l'emploi ou la reprise d'une formation. L'allocation de ressources doit permettre aux jeunes bénéficiaires de privilégier des solutions d'emploi de plus long terme, en meilleure adéquation avec l'acquisition de qualifications.

Le RCA est expérimenté depuis avril 2011 dans 82 missions locales. Il concerne des jeunes éligibles au Contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS), c'est-à-dire les jeunes de 16 à 25 ans, disposant d'un niveau de qualification inférieur ou équivalent au baccalauréat, rencontrant des difficultés d'insertion professionnelle. Concrètement, le RCA « mission locale » permet de verser aux jeunes une allocation mensuelle maximale de 250 euros pendant un an, puis une allocation dégressive durant la deuxième année, modulée en fonction du montant des ressources d'activité.

11. Olivier Douard et Patricia Loncle, « Les jeunes vulnérables dans les politiques locales sociales et de santé », Agora débats/jeunesses, 2012/3, n° 62.

12. Pascale Kremer, « Ces 900 000 jeunes inactifs découragés de tout », *Le Monde*, 01/06/2013.

13. Agnès Jeannet, Laurent Caillot, Yves Calvez, « L'accès à l'emploi des jeunes des quartiers prioritaires de la politique de la ville », Rapport de l'IGAS, juillet 2010.

14. Viviane de Lafond, Nicole Mathieu, « Jeunes ruraux en difficulté et interventions pour l'insertion. Incidence et prise en compte des spécificités liées aux contextes territoriaux », *Ville-Ecole-Intégration Enjeux*, n°134, septembre 2003

PRINCIPAUX RÉSULTATS

Méthodes d'évaluation

Le « Revenu contractualisé d'autonomie » pour les jeunes en mission locale est évalué par l'Ecole d'économie de Paris - PSE et le CREDOC. Il fait l'objet d'une évaluation quantitative, reposant sur la constitution aléatoire d'un groupe témoin et d'un groupe test et d'une évaluation qualitative, fondée sur des observations et entretiens auprès des professionnels et des jeunes bénéficiaires. Les résultats présentés sont issus du rapport intermédiaire, « Évaluation d'impact du revenu contractualisé d'autonomie (RCA) à mi-parcours », Romain Aeberhardt, Vera Chiodi, Bruno Crépon, Mathilde Gaini et Augustin Vicard, CREST, J-PAL, Ecole d'Economie de Paris.

Le rapport final sera remis en juin 2014.

Le rapport d'évaluation intermédiaire du RCA « missions locales » souligne que les jeunes suivis dans le cadre du CIVIS ou du RCA (témoins et bénéficiaires) cumulent des difficultés financières, professionnelles et scolaires : « *un niveau de qualification bas (73 % d'entre eux n'ont pas le baccalauréat), une expérience professionnelle souvent courte, et l'absence de moyens de transport (seul un tiers d'entre eux disposent du permis de conduire) [et] en avril 2011, au moment où ils s'inscrivent pour la première fois à la mission locale, 22 % ont passé au moins une journée sans un repas complet au cours des 12 derniers mois et 49 % ont été en découvert bancaire au moins une fois durant la même période.* » 86% des jeunes se sont inscrit à la mission locale pour recevoir une aide pour trouver un emploi, une formation ou une place en apprentissage.

L'évaluation montre un effet positif et significatif sur l'investissement des jeunes dans leur accompagnement à la mission locale. Les rendez-vous avec les conseillers de missions locales sont plus fréquents et plus réguliers, en partie sans doute car les jeunes doivent déclarer chaque mois leurs revenus pour percevoir l'allocation. De fait, ils reçoivent davantage d'offres d'emploi ou de stages en entreprise. D'autre part, il apparaît que le RCA a un impact positif sur la préparation du permis de conduire.

Cependant, le dispositif ne montre pas d'effet sur les efforts de recherche et de formation des jeunes, ni sur l'approfondissement de leur projet professionnel. L'absence d'effet sur l'insertion professionnelle ou la qualité des emplois occupés au bout d'un an vient corroborer ce constat : les taux d'insertion et la fréquence des recrutements en CDI sont similaires entre les deux groupes. En revanche, il apparaît que le RCA a un léger effet désincitatif. Le dispositif a en effet un impact négatif sur les taux d'emploi dans les premiers mois qui suivent l'entrée dans le programme, les jeunes bénéficiaires ayant un taux d'emploi inférieur de trois points de pourcentage par rapport aux jeunes du groupe témoin, bénéficiant du Civis. Cependant, cette différence s'estompe au-delà de six mois et n'est alors plus significative.

L'effet moyen du RCA sur les ressources des jeunes est limité : « *au bout d'un an, les jeunes du groupe RCA ne bénéficient pas en moyenne d'une progression conséquente de leurs ressources. En moyenne, les jeunes du groupe Civis disposent de 605 euros. Ce montant ne progresse que de 32 euros dans le groupe RCA* ». Il y a donc un effet de substitution du RCA aux autres sources de revenu dont ils disposent, qui sont constitués majoritairement d'aides familiales, d'allocations logement (Aide

Personnalisée au Logement) et de bourses d'études. Cet effet est cependant inégal : **pour les jeunes avec très peu de ressources, notamment en rupture familiale, bénéficier du programme conduit à une forte augmentation des ressources**, tandis que pour les 50% des jeunes les plus dotés, l'entrée dans le dispositif n'a pas modifié le montant de ces ressources.

La structuration territoriale de l'accompagnement

La mise en place de la Garantie jeunes reposera également sur « un projet de territoire structuré autour d'un partenariat fort entre les acteurs de l'insertion en amont et tout au long du parcours du jeune »[15].

Cet enjeu a été spécifiquement travaillé dans le cadre de l'appel à projets « Quatre territoires » (APQT). La démarche a été engagée sur quatre territoires et menée à son terme sur trois[16] : les départements de la Meurthe-et-Moselle, du Morbihan et du Val-d'Oise.

La démarche a été conçue en deux étapes : un cabinet d'études a établi un diagnostic approfondi de la situation des jeunes de 16 à 25 ans sur chacun des territoires ; les acteurs locaux des politiques de jeunesse ont proposé, sur la base du diagnostic, des axes d'expérimentation et, suite à des appels à projets locaux, sélectionné 8 dispositifs expérimentaux (3 en Meurthe-et-Moselle, 4 en Val d'Oise, 1 dans le Morbihan) évalués de façon indépendante.

L'évaluation des projets menés dans le cadre « APQT » montre que la mise en place de collaborations entre acteurs d'un territoire permet de faciliter les prescriptions vers les actions expérimentées et facilite la prise de relais vers d'autres dispositifs. Elle souligne deux problématiques distinctes. Les jeunes en territoires ruraux sont plus faiblement pris en compte par les pouvoirs publics. Ce constat s'applique aussi bien dans des zones rurales « excentrées », comme en Meurthe-et-Moselle, que dans des territoires plus proches des zones d'activité urbaines, à l'image de l'Ile-de-France. La coordination des dispositifs jeunesse des territoires urbains doit être renforcée : les projets font apparaître une grande diversité d'actions mais également une difficulté à articuler les interventions, qui conduit à des risques accrus de ruptures dans les parcours des jeunes. Le mode de sélection territorialisé des projets a permis une bonne appropriation locale des projets qui ont notamment fait l'objet, dans les trois départements, d'un suivi important par les services déconcentrés de l'Etat.

PERSPECTIVES

Un enjeu majeur de l'évaluation du RCA « missions locales » est de fournir des éléments d'information pour **la mise en œuvre de la « Garantie jeunes », lancée à partir de septembre 2013 dans 10 territoires pilotes**. La Garantie jeunes vise à « *amener les jeunes en grande précarité vers l'autonomie et [à] co-construire un parcours personnalisé* », en s'inscrivant dans un « *projet de territoire* » afin d'impliquer autant l'Etat que les collectivités territoriales. Elle repose sur un contrat d'engagement réciproque signé par le jeune, qui accepte les rencontres régulières avec son conseiller, et la mission locale qui devra « *organiser un accompagnement continu* ». Elle octroie également une allocation forfaitaire mensuelle d'un montant équivalent au RSA, dont l'attribution sera décidée par une commission partenariale.

Les enseignements proposés par l'évaluation du RCA devront être confirmés par les rapports d'évaluation à venir : les résultats définitifs de cette expérimentation ne seront disponibles qu'à la fin de l'année 2013, certains effets du RCA sur le parcours des jeunes étant susceptibles de ne pas

15. *Mode d'emploi de la Garantie jeunes*, rapport de synthèse des travaux du groupe de travail présidé par Emmanuelle Wargon et Marc Gurgand, mai 2013.

16. Le projet de Nantes métropole n'a finalement pas été réalisé.

être visibles après un an d'expérimentation. Les résultats de l'évaluation suggèrent à ce stade que **la « Garantie jeunes » pourrait prévoir un ciblage portant davantage sur les jeunes les plus en difficulté**, c'est-à-dire ceux dont les parents disposent de faibles ressources, ou ceux qui sont en rupture familiale. L'absence d'effets du RCA à un an sur la recherche d'emploi et l'insertion professionnelle suggère quant à elle une redéfinition de l'accompagnement qui sera proposé dans le cadre de la Garantie jeunes, soit en transformant *« les contenus, l'intensité et les étapes-clés du programme d'accompagnement »*, soit en modifiant la « *logique des droits et devoirs du Civis* », notamment la conditionnalité des aides ou les possibilités de cumuler ressources et allocations.

Une expérimentation en cours

Le projet « Egalité des chances et management de la diversité » porté par le Groupe Carrefour et évalué par JPAL/ Ecole d'Economie de Paris (AP2 97).
Le projet est fondé sur une expérience d'intégration de jeunes habitants dans les zones urbaines sensibles dans une grande entreprise française et sur la formation des managers de cette entreprise. Il tente de répondre à trois questions. Les managers ont-ils au départ des *a priori* négatifs sur la productivité des jeunes des quartiers défavorisés ? Est-ce que l'existence de tels *a priori* pousse les jeunes à une moins grande performance et à une perception dégradée du marché du travail ? Est-ce que les *a priori* des managers sont susceptibles d'évoluer ou de s'ajuster suite à une expérience de travail avec les jeunes des quartiers défavorisés ? L'évaluation repose sur une méthode quantitative d'impact. **Les résultats seront disponibles fin 2013.**

2. MOBILITÉ ET INSERTION PROFESSIONNELLE

CONSTATS INITIAUX ET ENJEUX DES EXPÉRIMENTATIONS

Avec 1,7 million de passages et 1 020 000 réussites chaque année, le permis de conduire est le premier examen en France. **La majorité des jeunes en difficulté d'insertion ne détient cependant pas le permis de conduire** : seul un jeune sur trois pris en charge par une mission locale par le biais d'un contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS) en est titulaire[17]. Or les personnes en insertion ont particulièrement besoin d'être mobiles pour accéder à l'emploi. Estimé en moyenne à 1 500 euros, le coût moyen du permis de conduire est un enjeu financier majeur pour les jeunes issus des familles les plus modestes. **Les dispositifs d'aides versées par l'Etat, les Conseils Régionaux, les Conseils Généraux et les villes sont nombreux**[18]. L'Etat offre ainsi une formule de prêt à taux zéro d'un montant de 800 à 1200 €, dénommé permis à un euro par jour, et contribue à des formules de financement au travers du Fonds d'Aide aux Jeunes. Pôle Emploi propose aux demandeurs d'emploi une aide d'un montant plafonnée à 1200 € majoré à 1500 € dans le cas d'un bénéficiaire du RSA qui active l'aide personnalisée de retour à l'emploi (APRE) pour financer tout ou partie du coût du permis de conduire. Des dispositifs régionaux prennent la forme d'exonération de taxe régionale, d'aides financières et d'aides ciblées sur les jeunes ou les peu diplômés. Des aides offertes par les départements prennent la forme de bourses au permis de conduire et d'aides ciblées sur les jeunes ou les allocataires du RSA.

17. Lionel Bonnevialle, « Le contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS) : moins d'emploi à la sortie du Civis en 2009 et 2010 », *Dares Analyses*, janvier 2012, n°08.

18. Yannick L'Horty, Emmanuel Duguet, Pascale Petit, Bénédicte Rouland, Yiyi Tao, *Faut-il subventionner le permis de conduire des jeunes en difficulté d'insertion ?*, rapport final d'évaluation pour le Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse, 2012.

Des villes proposent également des dispositifs d'aide, le plus souvent sous condition de ressources et en échanges de travaux collectifs. Mais **la mesure des effets de ces aides était jusqu'ici incertaine**.

Dans ce contexte, l'enjeu de l'expérimentation « 10 000 permis pour réussir » a été d'aider financièrement et d'accompagner l'accès au permis de conduire de 10 000 jeunes en difficulté d'insertion et de mesurer l'impact de cette aide sur l'évolution de leur situation sociale et professionnelle.

PRÉSENTATION DES DISPOSITIFS

L'évaluation quantitative permet de comparer le volume d'aide perçu par les jeunes bénéficiaires de ce dispositif et par ceux qui ont eu accès aux aides de droit commun existantes sur leur territoire. Les **jeunes ayant bénéficié de l'aide**, ont reçu un soutien moyen de 892 €. Outre cette subvention, des aides complémentaires issues du droit commun ont été accordées aux jeunes qui étaient dans l'expérimentation, pour un montant moyen de 280 € par des collectivités territoriales et par le Fonds d'Aide aux Jeunes, le Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Jeunes, les allocations reçues dans le cadre du CIVIS ou encore la Maison de l'Emploi. Les jeunes n'ayant pas bénéficié de l'aide dans le cadre de l'expérimentation ont pu prétendre à des aides au financement du permis (aides de droit commun). L'enquête menée auprès des structures au contact des jeunes révèle que le montant moyen de ces aides de droit commun s'est élevé à 533 €.

Le rapport d'évaluation quantitative montre que les jeunes accompagnés déclarent que le reste à charge est en moyenne de 779,50€. Les jeunes non accompagnés ont quant à eux un reste à charge de 1184,80€. Le fait d'avoir bénéficié de l'expérimentation implique donc une aide financière supplémentaire de 405 € en moyenne : les résultats constatés s'interprètent donc comme l'impact combiné de ce supplément de ressources et des mesures d'accompagnement proposées dans le cadre des divers dispositifs. Environ 85% des structures ont formalisé l'entrée des bénéficiaires dans le dispositif par le biais de la signature d'un document de type contractuel. Dans plus de la moitié des structures, des contreparties non financières conditionnaient l'entrée dans le dispositif. Ces contreparties consistaient principalement (pour 64% des jeunes bénéficiaires) à suivre un parcours pédagogique abordant diverses problématiques liées à la conduite (sécurité routière, sécurité mécanique, logique assurantielle…), et représentant pour les jeunes bénéficiaires une durée moyenne de 31 heures.

Le projet « Permis de travailler pour mille jeunes rhônalpins » (APPC-065), porté par l'Union régionale des missions locales de la région Rhône-Alpes

Ce projet a mené un important effort d'apprentissage, pour combler les lacunes en matière de savoirs de base. Il a également utilisé la sophrologie pour réduire le stress des jeunes. Des séances de coaching ont été mises en place. Un stage intensif pour l'apprentissage du code, utilisant en particulier les sites internet spécialisés, a été organisé. Une journée, consacrée exclusivement à la sécurité routière a été animée par des spécialistes. La mise en œuvre du projet a été facilitée par un partenariat élargi : il a permis de mobiliser le Conseil régional, l'URHAJ, l'auto-école sociale de la région, les missions locales, la préfecture, la DDE, la DIRECCTE et l'association « Innovation et développement ».

PRINCIPAUX RÉSULTATS

Méthodes d'évaluation

L'évaluation nationale du dispositif était composée de deux volets :

- Un volet quantitatif (étude d'impact) porté par la fédération de recherche du CNRS « Travail, Emploi et Politiques Publiques » (TEPP) : le principe de l'évaluation d'impact est de comparer un « groupe test » composé de jeunes qui vont bénéficier de l'action (subvention et accompagnement), avec un groupe témoin formé de jeunes qui ne vont bénéficier que des dispositifs « de droit commun » existant d'ores et déjà dans les territoires ;

- Un volet qualitatif de l'évaluation assuré par le cabinet ASDO Etudes. Il vise tout d'abord à définir les différents modèles qui émergent dans le cadre de l'expérimentation (types de publics visés, objectifs recherchés, modalités de mise en œuvre), et à établir une typologie des bénéficiaires et des effets du dispositif sur leurs parcours (motivation, vécu de l'aide et de l'accompagnement, effets sur le projet professionnel).

L'évaluation qualitative (ASDO Etudes, « 10 000 permis pour réussir », 2012) met en évidence trois conceptions des projets d'aide au permis.

- **Le permis pédagogique**. L'accent est mis sur l'accompagnement pédagogique au passage du permis de conduire.
- **Le permis professionnalisant**. Des sites ont conçu l'aide au permis comme un coup de pouce déclencheur d'une embauche, dernière marche vers l'emploi. Le dispositif est pensé pour des jeunes « prêts à l'emploi ».
- **Le permis éducatif**. Ces projets ajoutent aux cours de code et aux heures de conduite des ateliers de prévention routière, des ateliers de secourisme, ou encore exigent des jeunes aidés de s'impliquer comme bénévoles dans une association le temps d'une semaine.

L'évaluation qualitative analyse également **la dimension institutionnelle de la mise en œuvre des dispositifs**. L'implication très forte des missions locales n'a pas résolu la difficulté à intégrer réellement le passage du permis de conduire au sein d'un parcours d'accompagnement vers l'emploi. L'expérimentation a ainsi, dans certains cas, renforcé le partenariat des porteurs de projet avec les auto-écoles des territoires expérimentateurs. Mais ce partenariat a rencontré des limites : la fragilité économique de certaines auto-écoles, leur « saturation » à l'égard de dispositifs d'aide publique jugés trop consommateurs de temps et peu rentables, l'effet stigmatisant de dispositifs qui conduisent les auto-écoles à porter un regard peu amène sur leurs bénéficiaires. Le système de classement des auto-écoles pour l'attribution des places aux examens de passage du permis les rend frileuses pour présenter des élèves qu'elles estiment trop peu préparés.

Les résultats de l'évaluation quantitative (Yannick L'Horty, Emmanuel Duguet, Pascale Petit, Bénédicte Rouland, Yiyi Tao, *Faut-il subventionner le permis de conduire des jeunes en difficulté d'insertion ?*, 2012) montrent que le dispositif augmente l'accès aux auto-écoles, la réussite au code, la réussite au permis et le fait de disposer d'un véhicule. Le taux d'obtention du permis de conduire est ainsi de 25,2 % dans le groupe test à 12 mois et de 44,8 % à 24 mois, contre 13,6 % et 29,8 % dans le groupe témoin. Le dispositif augmente donc de près de 50% les chances d'obtention du permis à un horizon

de 24 mois. **2 ans après l'aide attribuée à 10 000 jeunes, on peut dire que 1500 n'auraient pas eu le permis sans elle**. Cet effet positif n'est pas lié à l'augmentation des taux de réussite aux examens mais à la capacité donnée aux jeunes de pouvoir tenter plusieurs fois les épreuves.

Le dispositif n'a, en revanche, **pas d'effet notable sur les chances d'accéder à un emploi et sur la qualité des emplois occupés** (salaire, type de contrat de travail, durée du travail et statut d'emploi), à court terme comme à long terme. Lorsqu'ils préparent leur permis de conduire, les jeunes sont moins mobiles géographiquement, recherchent moins activement un emploi, une formation ou un emploi de meilleure qualité que celui qu'ils occupent. Une fois le permis de conduire acquis, ces caractéristiques s'inversent. Les jeunes gagnent en mobilité résidentielle et l'emploi devient plus accessible. Les seules différences notables portent sur la nature de l'emploi, pour ceux qui sont employés, les jeunes aidés occupant plus fréquemment des emplois nécessitant l'usage d'une voiture, comme outil de travail ou parce que la localisation du travail peut changer.

L'aide au permis exerce des **effets favorables sur la sociabilité des jeunes et sur leur intégration sociale**. Par exemple, elle favorise la participation électorale et la participation à des associations sportives ou locales et elle augmente l'intensité des échanges avec ses amis. **Les effets de l'aide sont différents entre les filles et les garçons**. Les filles passent plusieurs fois l'examen pratique du permis, ce qui induit un nombre d'heures de conduite et un coût plus élevé. Elles tirent des bénéfices plus importants de l'aide qui leur permet de financer ce surcoût et de réussir le permis aussi fréquemment que les garçons.

PERSPECTIVES

Les résultats illustrent la **grande difficulté que représente en France pour les jeunes en insertion l'accès à la conduite en France**. Deux ans après l'entrée dans le dispositif, plus d'un jeune sur deux n'a pas réussi à obtenir le permis de conduire et près de deux jeunes sur trois n'ont pas encore de véhicule. Les aides financières accordées aux jeunes pour faciliter le passage du permis ont des effets de long terme positifs, mais au prix d'effets de court terme défavorables du point de vue de l'insertion professionnelle et de l'intégration sociale des jeunes. Pour ces raisons, l'évaluation quantitative conclut qu'« *il conviendrait de réexaminer les conditions d'une* ***simplification du passage du permis de conduire*** *pour les jeunes, afin d'en réduire le coût financier mais aussi la durée et la difficulté.* (…) *Simplifier les épreuves du permis sur le modèle de beaucoup d'autres pays produirait un triple dividende sur l'aptitude à la mobilité des jeunes, sur leur accès à l'emploi et sur leur intégration sociale* ».

3. L'AIDE À L'ENTREPRENEURIAT DES JEUNES

CONSTATS INITIAUX ET ENJEUX DES EXPÉRIMENTATIONS

Les jeunes qui souhaitent entreprendre font face à un manque d'expérience professionnelle, qui se traduit par **des projets souvent peu aboutis, et parfois des difficultés d'accès au crédit**. L'aide à l'entrepreneuriat des jeunes est une forme d'aide à l'insertion professionnelle inscrite dans un contexte « *d'insuffisante création d'emploi, [de] déficiences du marché de travail et [de] réduction de l'offre de crédits* »[19]. Les expérimentations ont pour objectif de faciliter l'accès au crédit de jeunes ayant un projet créatif auprès des financeurs, notamment les banques, et d'accompagner les jeunes dans les démarches de financement. Il s'agit aussi de proposer aux jeunes désireux d'entreprendre une formation adaptée à leur projet.

PRÉSENTATION DES DISPOSITIFS

Une des mesures consiste à proposer un accompagnement renforcé aux jeunes entrepreneurs pour faciliter leur accès au crédit auprès des banques.

- **Le projet « Ouvrir les portes de la banque aux jeunes entrepreneurs » porté par France Active et évalué par le cabinet Opus 3, AP1 230**

  L'expérimentation propose de coupler une subvention de 2000€ et un accompagnement renforcé pour des jeunes qui souhaitent entreprendre. Il s'agit de compenser la faiblesse de l'apport personnel d'un jeune créateur, dans une logique d'augmentation des « fonds propres ». Le projet a pour objectif de soutenir « moralement », par un accompagnement auprès des financeurs, et « économiquement » les jeunes porteurs d'un projet créatif.

- **Le projet « Parcours Confiance Jeunes » porté par la Boutique de gestion pour entreprendre Atlantique Vendée et évalué par l'Université d'Angers-Laboratoire ESO/CARTA (UMR CNRS 6590), AP1 290**

  L'expérimentation propose un parcours d'encouragement à la création d'entreprise, qui s'appuie sur un partenariat entre 6 acteurs, dont la Mission locale, un groupe de conseil formation pour l'élaboration de business plans, une banque finançant des microcrédits, une association d'entrepreneurs. L'objectif est d'accompagner des jeunes porteurs de projets de création d'entreprises, en leur offrant un diagnostic de leur projet, des aides à la maturation du projet lors d'entretiens individuels ou d'ateliers, la mise en relation du jeune avec un entrepreneur impliqué, un microcrédit, une bancarisation et un contrat d'assurance préférentiels, et un suivi individuel post-création.

19. Bernd Balkenhol, Camille Guézennec, « Le microcrédit professionnel en France : quels effets sur l'emploi ? », Conseil d'Analyse Stratégique, Bureau International du Travail, Finance Solidaire, n° 2013-07, avril 2013 (document de travail).

Une deuxième catégorie d'interventions agit sur l'offre de formation à l'entrepreneuriat auprès des jeunes, sous la forme d'une validation d'acquis universitaires.

Le projet « Passeport pour le microcrédit » porté par l'Université de Poitiers et évalué par Les Ateliers du Développement, AP1 447

Le public visé est constitué de jeunes qui souhaitent s'insérer dans l'emploi par l'entrepreneuriat, sans pour autant avoir un projet précis. L'objectif de ce dispositif est de proposer aux jeunes désireux d'entreprendre un parcours renforcé d'aide à la création d'entreprise, en obtenant un Diplôme Universitaire. Ce parcours comprend donc une « validation des acquis » dont l'objectif principal est de renforcer le dossier du candidat. Le diplôme crée un label valorisant leur parcours de création, dont le but est de faciliter l'obtention d'un prêt bancaire pour la création d'une activité économique.

PRINCIPAUX RÉSULTATS

Méthodes d'évaluation

Les expérimentations achevées ont fait l'objet d'une évaluation quantitative descriptive et qualitative menée par observations *in situ* et entretiens. Des expérimentations en cours (voir-ci-dessous) permettront de disposer de résultats d'impact comparant le devenir d'un groupe test et d'un groupe témoin sélectionnés de façon aléatoire.

L'accès au crédit par un accompagnement renforcé

Le projet « Ouvrir les portes de la banque aux jeunes entrepreneurs » montre des résultats encourageants. En tenant compte du fait que les jeunes bénéficiant du dispositif ont déjà un projet et sont à la recherche de financement, « *l'accompagnement vers la banque a, de l'avis de tous, un effet « rassurant », pour le jeune lui-même qui se sent épaulé dans ses démarches, […], et pour la banque qui, faisant confiance à l'accompagnateur, fait en écho confiance à l'accompagné* ».
Cet accompagnement joue donc **un rôle de déclencheur dans la démarche vers la banque,** renforcé par l'apport de la subvention. D'après les entretiens, celle-ci a eu plusieurs effets. D'une part, elle compense un manque d'apport initial des jeunes créateurs, en augmentant leurs fonds propres. Cela permet aux jeunes de diminuer la demande d'emprunt bancaire, ou de solliciter une demande de prêt plus importante, mais également de bénéficier d'une plus grande crédibilité auprès de la banque. D'autre part, l'allocation permet concrètement de se lancer en faisant face aux premiers frais liés à l'installation.
La comparaison avec le projet « Parcours Confiance Jeunes » met en évidence **la nécessité d'une coordination d'acteurs renforcée**. En effet, sur les 37 entreprises créées à l'issue du dispositif, aucun jeune n'a eu recours au microcrédit proposé dans le cadre du parcours, mais la moitié d'entre eux se sont tournés vers des crédits plus classiques, ou des microcrédits auprès d'autres banques. L'évaluateur note un manque d'implication de la banque, qui devait jouer un rôle important dans le financement direct : « *le dispositif n'est pas appliqué en tant que parcours intégré mais comme une succession d'étapes pour lesquelles chacun des partenaires applique ses savoir-faire* ». Le rapport indique que l'autre moitié des jeunes créateurs d'entreprise n'a pas eu recours du tout au crédit, soulignant ainsi l'importance des « *solidarités familiales* », et interrogeant le diagnostic selon lequel les jeunes en général souffrent d'une difficulté d'accès aux financements.

L'enjeu principal : l'aide à la construction du projet

Dans le cas du projet « Passeport pour le microcrédit », l'accompagnement est apprécié par les jeunes, dont le projet est encore peu défini ou mal défini. Ceux-ci considèrent qu'il aide à « *cadrer* » le projet de création, souvent à l'état « *d'idées éparpillées* », à se fixer des objectifs au fur et à mesure. Pourtant, six mois après la sortie du dispositif, les effets sur l'accès au crédit apparaissent faibles. Les données issues des entretiens interrogent une des hypothèses de départ : **l'accès au crédit n'est pas le point de blocage essentiel à la création d'entreprise pour le public cible du dispositif.** Certains jeunes ont décidé de différer leur projet de création d'entreprise, le temps d'acquérir une expérience dans le secteur d'activité concerné et de « *créer des liens* ». D'autres ont reconsidéré leurs motivations pour créer une entreprise : ils envisagent de manière plus positive le projet de création et tiennent, d'après les entretiens, à prendre davantage de temps pour mettre en place un projet plus solide que prévu avant le début de l'expérimentation.

PERSPECTIVES

Les évaluations mettent en évidence les attentes des jeunes vis-à-vis des différents partenaires de leur accompagnement, parfois différentes des attentes du porteur de projet. L'évaluation du projet « Passeport pour le microcrédit » indique qu'une partie des étudiants déclarent avoir été surtout touchés par les interventions des professionnels. Certains entretiens insistent sur l'apport spécifique d'un enseignement donné par un professionnel, plus crédible qu'un savoir académique théorique.

De nombreux rapports évaluant les effets du microcrédit à destination des jeunes partent d'un constat insistant sur les difficultés rencontrées par les jeunes pour accéder au crédit. Cependant, ils indiquent qu'**à l'issue des expérimentations, le principal frein à l'entrepreneuriat est davantage la forme non aboutie de leur projet**. Ces résultats sont cohérents avec le travail d'observation réalisé par la sociologue Sarah Abdelnour au sein d'une association d'aide à l'entrepreneuriat. Elle montre ainsi que les réseaux associatifs de microcrédit sont d'abord **un acteur dans la formalisation d'activités précaires**[20].
Les résultats disponibles à ce jour ne proposent toutefois pas de mesure des effets des dispositifs sur le parcours des bénéficiaires à une échelle suffisamment large : ils gagneront à être étayés ou nuancés par des évaluations d'impact quantitatives des projets en cours.

- **Le projet « Créajeunes », porté par l'ADIE et évalué par l'Ecole d'Economie de Paris (PSE), Laboratoire d'Action contre la pauvreté (J-PAL Europe), HAP 03**

  Le programme est destiné en priorité aux jeunes de 18 à 25 ans et a pour objectif d'accompagner des jeunes qui sont intéressés par la création de leur entreprise. Dans un premier temps (période de 1 à 4 mois), CréaJeunes met en place un accompagnement spécifique comprenant un accompagnement individuel, une mise en réseau avec des entrepreneurs et une formation. Ensuite, un accompagnement post-création d'environ 18 mois est prévu. L'évaluation menée par J-PAL/PSE, en partenariat avec l'ADIE, consiste en une expérimentation contrôlée reposant sur la sélection aléatoire de deux groupes de jeunes : un groupe ayant accès au programme (groupe

20. Sarah Abdelnour, « Microcrédit et travail au noir. L'informalité est-elle soluble dans l'insolvabilité ? », *Revue Economique*, vol. 60, 2009/5.

traitement), un groupe n'ayant pas accès au programme (groupe contrôle). **Les résultats seront disponibles fin 2013.**

Le projet « Groupement de Créateurs », porté par l'Association Nationale des Groupements de créateurs et évalué par le Groupe de Recherche en Economie et Statistique (CNRS-GRECSTA), Ecole d'Economie de Paris (PSE) et Laboratoire d'Action contre la Pauvreté (J-PAL Europe), HAP 06

Ce dispositif a pour finalité de favoriser l'autonomie des jeunes de 18 à 25 ans, qui ne sont plus en formation, par un accompagnement fondé sur la pédagogie de projet. L'accompagnement des Groupements de Créateurs est réalisé à partir d'une idée de création d'activité exprimée par le jeune, l'activité étant entendue au sens large : association, entreprise ou encore développement d'une activité au sein d'une entreprise déjà existante. La première étape est une phase de sensibilisation. Les jeunes qui veulent poursuivre dans la création d'activité peuvent alors être orientés vers le Diplôme d'Université de Créateur d'Activité (DUCA). L'évaluation du dispositif repose sur la constitution de deux groupes : un groupe de bénéficiaires et un groupe témoin, désignés par tirage au sort. Quatre enquêtes de suivi permettront de mesurer l'impact du dispositif sur l'insertion professionnelle et l'autonomie sociale des jeunes en recherche d'emploi. **Les résultats seront disponibles en 2015.**

4. L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES ÉTUDIANTS

CONSTATS INITIAUX ET ENJEUX DES EXPÉRIMENTATIONS

Les difficultés d'insertion que connaissent les jeunes apparaissent très différentes selon leur niveau de diplôme. Elles n'épargnent pas les étudiants, en particulier dans deux types de situations : d'une part, les diplômés de certaines filières universitaires, par exemple de sciences humaines, de lettres et langues, d'édition, de communication, de journalisme[21], et, d'autre part, les étudiants en échec à l'Université.
Enfin, le niveau de diplôme ne protège pas les jeunes contre **les discriminations à l'embauche** : des expérimentations de testing mettent ainsi en évidence des discriminations envers des jeunes à niveau de diplôme égal.

Testing : « Entrées dans la Vie Active et Discriminations à l'Embauche » effectué par le CEREQ, AP2 084

L'objectif général du projet est de proposer une mesure des discriminations à l'embauche, à partir d'une méthodologie de *testing*, et de préciser leur contexte, grâce à une observation plus globale des processus de recrutement et de recherche d'emploi.
Le *testing* a permis une objectivation des discriminations en montrant que les jeunes sortant de BTS de la région PACA qui possèdent un nom à consonance maghrébine ont davantage tendance que ceux pourvus d'un patronyme français a être mis à l'écart lors du processus de recrutement. Ce phénomène est plus nettement marqué lorsqu'il s'agit d'emplois en relation avec la clientèle, particulièrement les fonctions commerciales. Les jeunes titulaires de qualifications pointues dans le secteur industriel, où les techniciens sont recherchés, sont ainsi nettement moins victimes de discriminations à l'embauche.

21. APEC, « L'insertion des jeunes diplômés : quelles évolutions en quinze ans ? », *Les Etudes de l'emploi cadre,* septembre 2012.

Les informations recueillies par questionnaire comme par entretien amènent l'évaluateur à noter que ces discriminations ne sont qu'un élément parmi d'autres qui peuvent freiner l'accès à l'emploi de ces jeunes.
Source : Lydie Chaintreuil, Thomas Couppié, Dominique Epiphane et Emmanuel Sulzer (CEREQ), *EVADE – Entrées dans la Vie Active et Discriminations à l'Embauche,* Rapport final d'évaluation, AP2 84, septembre 2012.
Les projets soutenus ont pour objectif d'aider les jeunes à s'insérer sur le marché du travail, en développant les outils de recherche d'emploi des jeunes diplômés et des jeunes encore en formation, et en facilitant l'insertion professionnelle des jeunes en échec à l'Université.

PRÉSENTATION DES DISPOSITIFS

Trois formes d'action ont été mises en œuvre par les projets :
- La première consiste à **cibler les étudiants en situation d'échec scolaire** afin de leur offrir des solutions innovantes pour accompagner leur insertion professionnelle.

Le projet « Rebond pour les étudiants décrocheurs de l'enseignement supérieur », porté par Association pour Faciliter l'Insertion des Jeunes Diplômés et évalué par le CREST, AP1 317

L'expérimentation vise à faciliter l'entrée dans la vie active d'étudiants décrocheurs. Elle a testé, auprès de 2300 jeunes, différentes combinaisons d'actions pour l'insertion des étudiants en échec. Après une phase commune de diagnostic et de validation du projet professionnel, ces programmes incluent trois composantes supplémentaires, dont une partie des jeunes seulement bénéficie, suite à un tirage au sort :
- un volet spécifiquement tourné vers les métiers en tension ;
- une phase de formalisation et validation du projet professionnel à travers le parrainage par des professionnels en activité ;
- la signature d'un contrat d'engagement réciproque.

- Le deuxième type de projets consiste à mettre en place **des dispositifs d'aide à la recherche d'emploi à destination des jeunes sortants de l'Université**. Il s'agit de proposer à des étudiants en fin d'études ou à des jeunes diplômés un accompagnement à l'insertion professionnelle, par le biais d'une aide à la constitution d'un réseau professionnel ou à la valorisation des compétences.

L'expérimentation du « Revenu contractualisé d'autonomie pour les jeunes diplômes (RCA-JD) », porté par l'Association pour l'emploi des cadres (APEC) et évalué par le Centre de recherche en économie de Grenoble

L'expérimentation du RCA « Jeunes diplômés » a pour cible les étudiants diplômés du supérieur au-delà de la licence qui, malgré ce diplôme de niveau élevé, rencontrent des difficultés d'insertion professionnelle. Le dispositif se compose de deux volets : une allocation et un accompagnement renforcé vers l'accès à l'emploi, contractualisé avec l'Association pour l'emploi des cadres (APEC). L'allocation mensuelle est versée pendant douze mois et se cumule à d'éventuels revenus d'activité, dans limite d'un SMIC à temps complet. Elle varie de 10 à 250 euros en fonction des revenus d'activité.

- **Le projet « ELITE : expérimentation locale pour l'insertion territorialisée des étudiants » porté par l'Université de Provence et évalué par l'Observatoire régional des métiers Provence-Alpes-Côte d'Azur, AP1 144**

  Ce projet s'appuie sur la création par l'Université de Provence d'un Diplôme Universitaire d'aide à l'Insertion Professionnelle, qui offre un cadre universitaire aux étudiants en voie d'insertion. Ce diplôme est constitué de modules d'enseignement et d'accompagnement. Il mobilise conjointement des acteurs de l'insertion et des enseignements universitaires. Le projet touche les étudiants en Langues, Littérature et Sciences Humaines, à qui l'Université propose de suivre le DUIP. Les modules d'enseignement procurent aux étudiants des bilans de connaissances et de capacités, ainsi qu'une aide à l'élaboration d'un projet professionnel. L'accompagnement vise à rapprocher les étudiants des acteurs de l'insertion, tels que l'Observatoire régional des métiers ou les missions locales. En parallèle, les missions locales concourent à la mise en œuvre d'un système de parrainage par des professionnels expérimentés bénévoles. Enfin, le diplôme impose aux étudiants un stage conventionné en entreprise.

- Un troisième type de projet vise à **améliorer l'insertion professionnelle des jeunes étudiants pendant leur formation**. En effet, la part d'étudiants français en formation et actifs est deux fois moins importante que dans d'autres pays européens[22]. Les projets visent donc à la fois à améliorer la conciliation entre la poursuite d'étude et l'exercice d'un emploi et à développer les formes d'alternance dans des filières éloignées du monde de l'entreprise.

- **Le projet « Améliorer la Qualité des Emplois Exercés par les Etudiants (AQ3E) » porté par l'Université du Maine et évalué par l'Université Paris-Est Marne la Vallée – laboratoire ERUDITE, AP1 336**

  L'expérimentation part du constat que les étudiants travaillant plus de 15 heures par semaine ont des résultats en moyenne moins élevés que les autres et ont un taux de réussite inférieur de 40 points, alors que sous ce seuil, l'effet de l'emploi sur les étudiants n'a pas d'impact significatif sur la réussite. L'expérimentation met en place une cellule de placement par l'Université, en partenariat avec le tissu local d'entreprises, les intermédiaires du marché du travail et les collectivités territoriales. Elle organise la rencontre entre ces offres et les demandes des étudiants, en fonction de leurs contraintes. L'évaluation repose sur la mise en place d'un protocole d'expérimentation avec constitution (par assignation aléatoire) d'un groupe de bénéficiaires et d'un groupe témoin. L'objectif est d'évaluer l'effet du placement par la cellule sur le taux d'abandon de l'emploi (hors embauche) d'une part, et le taux de succès aux examens d'autre part, selon la durée du travail hebdomadaire du poste occupé et la date d'entrée dans le dispositif.

- **Le projet « Les Appreneuriales : je pense donc j'agis » porté par l'Université de Bretagne-Sud et évalué par le CEREQ, AP1 389**

  Le projet vise à proposer des formations en alternance dans des filières bénéficiant de peu d'offres d'études en alternance. L'expérimentation s'adresse à des jeunes ou à des adultes en reprise d'études en section Lettres, Langues, Sciences Humaines et Sociales (LLSHS) et Activités Physiques et Sportives (APS). Le projet repose sur la coordination entre l'Université et les acteurs du monde professionnel, à savoir les entreprises du Réseau de l'Economie Sociale et Solidaire du pays

22. Cette proportion est d'environ 20% en France, de plus de 40% au Royaume-Uni, aux Etats-Unis, en Allemagne, de plus de 50% au Danemark, en Suisse et en Australie notamment. (Pierre Cahuc, Stéphane Carcillo, Klaus F. Zimmermann, article cité).

vannetais et lorientais. L'évaluation repose sur des questionnaires diffusés auprès des étudiants, des entretiens auprès des professionnels, des étudiants, des enseignants, et de l'observation.

PRINCIPAUX RÉSULTATS

Méthodes d'évaluation

Les expérimentations achevées « Améliorer la Qualité des Emplois Exercés par les Etudiants (AQ3E) » et « Rebond », de même que celle, en cours, « Actions innovantes pour améliorer l'insertion professionnelle des étudiants boursiers en master 2 » font ou ont fait l'objet d'une évaluation d'impact quantitative. Les autres expérimentations ont fait l'objet d'une évaluation quantitative descriptive et qualitative menée par observations *in situ* et entretiens.

Les facteurs d'une insertion professionnelle difficile

La majorité des expérimentations menées autour de l'insertion professionnelle visent à comprendre les obstacles rencontrés par de jeunes sortis de l'Université rencontrant des difficultés d'insertion professionnelle.

Les jeunes bénéficiaires du RCA « Jeunes diplômés » évoquent le peu d'emploi disponible, l'impression de manquer d'expérience pour intéresser les entreprises, ou l'absence d'un projet professionnel défini. Face à ces difficultés, « *ils ne sont pas préparés à la recherche d'emploi et ne savent pas vraiment comment procéder […]. Avant leur entrée dans le RCA, ils décrivent un accompagnement via Pôle Emploi très limité et pas toujours adapté à leur profil, une méconnaissance de leurs diplômes et des métiers visés par les conseillers de Pôle Emploi* »[23].

D'autres expérimentations mettent en évidence **le manque d'outils de professionnalisation** à disposition des jeunes, notamment au sein de certaines filières de l'Université. Le projet « ELITE » vise à remédier à cette difficulté dans la filière Langues, Littérature et Sciences Humaines (LLSH) dont le diplôme n'impose pas de stage. Beaucoup d'étudiants « *affirment dans l'enquête de rentrée que cette possibilité de pouvoir effectuer un stage constitue pour eux un véritable atout du Diplôme Universitaire d'Insertion Professionnelle, venant combler une lacune de l'université* [et de leur filière] *dans ce domaine* ».

L'accompagnement renforcé et la contractualisation

L'expérimentation « Rebond » s'adresse à des jeunes sortis de l'Université sans diplôme. Il attribue par tirage au sort à environ 4/5 des jeunes volontaires pour l'expérimentation l'entrée dans un des programmes d'accompagnement renforcé (la signature d'un contrat d'engagement réciproque, ou l'orientation vers des métiers en tension, ou un parrainage, ou une combinaison de ces programmes), 1/5ème de ces jeunes formant un groupe témoin. Globalement, la comparaison de leurs trajectoires révèle que **l'accompagnement renforcé a eu un impact positif** sur le nombre d'entretiens d'embauche ainsi que sur le nombre et la qualité des emplois obtenus par les bénéficiaires qui déclarent s'engager dans le dispositif pour trouver un emploi. L'impact du programme renforcé est plus important lorsqu'il a été couplé à une orientation vers les métiers en tension. **Le résultat le plus**

23. Isabelle Borras, « Expérimentation du Revenu contractualisé d'autonomie pour les jeunes diplômés » (CEREQ), rapport final d'évaluation, mai 2013.

inattendu est l'impact important du contrat en dépit de son coût nul[24]. Les auteurs suggèrent qu'un changement de comportement a pu s'opérer de la part des conseillers, en plus de la contrainte des engagements pris par les jeunes. En effet, les chargés de mission n'ont pas l'habitude d'exclure les jeunes du programme d'insertion s'ils manquent à leur engagement : « *les conseillers pourraient avoir été plus exigeants à l'égard des engagements conclus afin de ne pas devoir affronter la situation de constater de tels manquements et procéder à des radiations autoritaires* ».

L'évaluation du RCA – Jeunes Diplômés, à partir d'une enquête quantitative descriptive et qualitative, met l'accent sur l'hétérogénéité des effets sur les jeunes. Un peu plus de la moitié des 500 jeunes initialement visés a intégré le dispositif. D'après les professionnels interrogés, **le projet a assez mal ciblé son public** à cause du nombre réduit de jeunes réunissant tous les critères d'éligibilité : « *l'association des critères d'âge, de durée d'inscription et de diplôme débouche essentiellement sur des jeunes au parcours sans faute* ». D'autre part, de nombreux jeunes en difficulté d'insertion échappent au dispositif parce qu'ils ne sont pas inscrits à Pôle emploi depuis au moins 6 mois.

L'attractivité et l'utilisation faite de l'allocation varie selon la situation des jeunes : le montant ne suffit pas à garantir l'autonomie des jeunes les plus précaires, mais permet aux jeunes aidés par leurs parents de s'autonomiser vis-à-vis d'eux. Dans les entretiens, les jeunes accompagnés expriment **une vision plutôt positive sur le dispositif**, en affirmant qu'ils auraient pu trouver un emploi seuls, mais que l'accompagnement par l'APEC a accéléré le processus. Concernant l'allocation contractualisée, elle semble avoir encouragé les jeunes à rester dans le dispositif : 1 jeune sur 4 déclare qu'il aurait été moins motivé pour le suivi demandé sans l'allocation. 60% des jeunes ont utilisé cette aide en dépenses de transport et en frais de recherche d'emploi.

L'accompagnement d'étudiants suivant des filières dont les liens avec le monde professionnel sont faibles présente des résultats contrastés. Les entretiens avec les bénéficiaires et partenaires du projet « ELITE » montrent une adhésion des jeunes au dispositif assez encourageante, en partie liée au fait que la participation au dispositif relève d'un enseignement supplémentaire de l'Université, à l'issue duquel les étudiants bénéficient d'un diplôme. Le programme proposé comporte différents niveaux d'action, de l'enseignement informatif au stage en entreprise locale. Au contraire, le projet « Appreneuriales » a rencontré des difficultés pour trouver son public parmi les étudiants en LLSH et en Activités Physiques et Sportives : « *l'adhésion longue et difficile des étudiants au dispositif* » a été confirmée par le faible nombre de participants. Cependant, certains changements – dont la mesure est fragile étant donné le très faible nombre de bénéficiaires – montrent une dynamique encourageante dans le rapprochement des étudiants avec le monde professionnel. Si les étudiants en LLSH, avant le début de l'expérimentation, considéraient « *n'avoir aucune réelle compétence directement applicable sur un terrain professionnel* », ils ont appris du stage à « *mettre en valeur des compétences principalement rédactionnelles au travers des différentes missions axées sur le domaine de la communication et de ses outils* ». Les professionnels accueillant les étudiants insistent malgré cela sur leur « *faible niveau d'employabilité* ».

24. Pierre Cahuc, Bruno Crépon, Florent Fremigacci, Philippe Zamora (CREST), *Rebond : programme d'accompagnement des étudiants décrocheurs de l'enseignement supérieur*, rapport final d'évaluation, AP1 317, juillet 2012.

Le parrainage

L'évaluation du projet « ELITE » contient **de nombreux témoignages de jeunes bénéficiaires qui attribuent au dispositif la création de leur réseau professionnel et l'obtention de leur stage**. Les étudiants « *expliquent que le Diplôme Universitaire leur a permis de commencer à se constituer un réseau grâce à la complémentarité de l'ensemble du dispositif, c'est-à-dire : la réalisation de l'enquête métier, le parrainage, les intervenants venus présenter leur secteur d'activité, la conseillère assurant le suivi individualisé, les stages, ainsi que les rencontres faites au cours de forums* ». Les étudiants ont semblé apprécier la convergence des informations délivrées par les nombreux acteurs de l'insertion et du monde professionnel : ils disent avoir appris à rester en contact avec les professionnels rencontrés à de diverses occasions. Les entretiens montrent également que pour certains étudiants, les parrains et les conseillers d'insertion rencontrés dans les missions locales leur ont permis de s'améliorer lors des entretiens d'embauche. Le rapport suggère enfin que la qualité des rapports entre parrains et étudiants a été permise par le bon déroulement global du projet et par l'habitude qu'ont ces professionnels expérimentés à dialoguer avec les jeunes.

Ces résultats qualitatifs sont nuancés par l'évaluation quantitative contrôlée du projet « Rebond » : concernant l'effet sur le nombre d'entretiens obtenus et la probabilité d'obtenir un emploi, « *le parrainage a un impact nul sur l'accès à l'emploi mais un impact négatif sur le moral et le sentiment de bien-être des jeunes* ». Une hypothèse d'explication est que la rencontre avec les parrains tend à « *réduire le champ des possibles* » des jeunes, par un plus grand réalisme vis-à-vis du monde du travail. **Les dispositifs de parrainage sont caractérisés d'une grande hétérogénéité** dans leur mise en œuvre, notamment la fréquence des rencontres avec les jeunes, l'origine et le parcours professionnel des parrains.

La conciliation emploi-formation

Trois résultats majeurs ressortent de l'évaluation du projet « AQ3E : Améliorer la Qualité des Emplois Exercés par les Etudiants ». **Tout d'abord, le dispositif de mise en relation des étudiants et des professionnels par l'Université augmente la probabilité pour un étudiant d'occuper un emploi salarié**. Cet emploi est, ensuite, mieux rémunéré en moyenne, avec un volume horaire hebdomadaire moins important et des horaires plus compatibles avec les emplois du temps. Enfin, on trouve peu ou pas d'effet du dispositif sur la « réussite » universitaire. De tels résultats suggèrent que **l'effet négatif de l'augmentation du nombre des étudiants employés a été compensé par la meilleure qualité des emplois occupés**. De plus, au sein du groupe test, les étudiants ayant décroché un emploi grâce au dispositif décrochent moins fréquemment de l'Université que ceux qui ont trouvé leur emploi par leurs propres moyens, suggérant *« que l'intensité de contact avec la cellule AQ3E diminue le risque de décrochage des étudiants* ».

PERSPECTIVES

Les évaluations soulèvent **la nécessité d'interpréter les impacts des dispositifs avec prudence** : l'accompagnement des jeunes étudiants vers l'insertion professionnelle est pris en charge à des échelles d'intervention très variées et par des partenaires qui, sous un même statut, peuvent agir différemment. L'exemple du parrainage évoqué dans les rapports d'évaluation des projets « Rebond » et « ELITE » est éclairant à cet égard. Le contraste entre les résultats obtenus incitent à travailler sur la structuration des acteurs proposant ces dispositifs, et à leur capacité à trouver les parrains adaptés, à les suivre pour rendre leur intervention et leur mode de communication avec les jeunes les plus efficaces. L'évaluation, en cours, d'une expérimentation portant sur le parrainage d'étudiants bousiers sera, à cet égard, riche d'enseignement.

- **Le projet « Actions innovantes pour améliorer l'insertion professionnelle des étudiants boursiers inscrits en master 2 » porté par l'association Frateli et évalué par l'Ecole d'Economie de Paris, AP1 440**

  Le projet vise à **favoriser l'insertion professionnelle des étudiants de Master boursiers**, par la mise en œuvre dans cinq universités d'un programme en trois axes. Les deux premiers correspondent à un coaching collectif et une animation de communautés d'étudiants, proposant des formations techniques interactives à la recherche d'emploi. Le troisième axe consiste en des parrainages individuels d'un étudiant par un jeune actif diplômé d'une filière similaire. L'évaluation de l'impact du programme sur ses bénéficiaires repose sur la constitution d'échantillons test et témoin déterminés de manière aléatoire parmi les étudiants volontaires. L'évaluation analyse le parcours des différents groupes d'étudiants, 6 mois puis 1 an après l'obtention du diplôme. Les résultats seront disponibles au premier semestre 2014.

Les rapports mettent en évidence les difficultés que peuvent rencontrer les porteurs de projet pour toucher le public visé. Il semble pourtant crucial aux évaluateurs de cibler les jeunes décrocheurs rapidement, afin de prévenir un décrochage de longue durée. D'après l'évaluateur de l'expérimentation « Rebond », ces périodes sont « *susceptibles de donner lieu à une remise à plat des préjugés (ou des acquis ou positions) sur lesquels ils ont jusque là fondés leurs choix de scolarité* », il s'agit donc d'utiliser ce moment de décrochage pour effectuer une « *remise à plat informationnelle* » propice à une orientation adaptée.

RÉFÉRENCES

RAPPORTS ISSUS DES EXPÉRIMENTATIONS FEJ :

AP1 006 : « Accompagner l'insertion professionnelle des étudiants du centre universitaire Jean-François Champollion », Centre Universitaire Jean-François Champollion, CERTOP CNRS.

AP1 85 : « Micro Crédit Personnel au sein des Associations HABITAT JEUNES PACA », URHAJ PACA, Cabinet PLACE.

AP1 88 : « Dispositif d'accès au Micro Crédit Personnel pour les 16-25 ans », Centres Communaux d'Action Sociale de Grenoble, CREDOC.

AP1 89 : « La valeur des diplômes de CAP et de baccalauréat professionnel à l'entrée sur le marché du travail », Université du Maine, GAINS, TEPP CNRS.

AP1 144 : « ELITE : expérimentation locale pour l'insertion territorialisée des étudiants », Université de Provence, Observatoire régional des métiers PACA.

AP1 172 : « Ouvrir l'université au monde socio-économique par la professionnalisation des acteurs », Plateforme d'insertion professionnelle Université Jean Monnet, Saint-Etienne.

AP1 191 : « Recherche d'Emploi Socialisée par des Entretiens avec les Anciens de l'Université Lyon 1 », BAIP de l'université Claude Bernard Lyon 1 : le CLIPE, Institut de la communication Université Lumière Lyon 2.

AP1 230 : « Ouvrir les portes de la banque aux jeunes entrepreneurs », France Active, Opus 3.

AP1 290 : « Parcours Confiance Jeunes », BGE Atlantique Vendée, ESO-Angers (CARTA), UMR CNRS 6590, Université d'Angers.

AP1 317 : « REBOND, pour les étudiants décrocheurs de l'enseignement supérieur », Association pour faciliter l'insertion des jeunes diplômés, CREST-Centre de Recherche en Economie et Statistique.

AP1 336 : « Améliorer la qualité des emplois exercés par les étudiants (AQ3E) », Université du Maine, Université Paris-Est Marne-la-Vallée (laboratoire ERUDITE).

AP1 389 : « Les Appreneuriales : je pense donc j'agis », Université de Bretagne-Sud, CEREQ.

AP1 411 : « Dispositif d'accès au Micro Crédit Personnel pour les 16-25 ans », Centres Communaux d'Action Sociale de Besançon, CREDOC.

AP1 447 : « Passeport pour le microcrédit », Université de Poitiers, Les Ateliers du Développement.

AP1 455 : « Visa Compétences jeunes », Conseil régional du Centre, CEREQ.

AP1 477 : « INTERACTION Construire son projet professionnel », Université Pierre et Marie Curie, Formation continue, Université Nancy 2.

AP2 97 : « Egalité des chances et management de la diversité », groupe Carrefour, J-PAL – Ecole d'Economie de Paris.

AP DOM 1 10 : « Les couveuses Outre Mer s'unissent pour valoriser leur jeunesse », l'Union des Couveuses d'Entreprises, cabinet POLLEN CONSEIL

AP1 DOM 1 45 : « De la découverte des jeunes talents à l'entrepreneuriat collectif », Espace d'entraide et de développement d'activités (Edéa), TJB ECOCONSEIL.

APQT 1 : « Les éveilleurs du patrimoine », Mission locale du Lunnévillois, Itinere Conseil.

APQT 2 : « Parcours accompagnement collectif territorial 7 actions », ULMJC Haut Briey, Itinere Conseil.

APQT 3 : « Espace Dynamique d'Insertion du Plateau de Haye », Jeunes et Cité, Itinere Conseil.

APQT 4 : « Atelier de formation et d'intégration éco citoyenne AFIEC », Lycée professionnel Pierre Mendès France, Itinere Conseil.

APQT 5 : « Développer le réseau professionnel des jeunes diplômés issus des quartiers populaires », Nos Quartiers ont des Talents, Itinere Conseil.

APQT 6 : « Plateforme territoriale d'insertion par l'activité économique », Mission locale minolvoise, Itinere Conseil.

APQT 7 : « Pôle Projections en Vexin », Agir par la valorisation des emplois et des compétences, Itinere Conseil.

APQT 8 : « Agir en faveur des jeunes en cumul de risques pour sécuriser leurs parcours », Conseil général Morbihan, Cabinet Civito.

« Expérimentation du Revenu Contractualisé d'Autonomie pour les jeunes en mission locale», évalué par l'Ecole d'Economie de Paris et le CREDOC.

« Expérimentation du Revenu Contractualisé d'Autonomie pour les Jeunes Diplômés (RCA-JD) », APEC, Centre de recherche en économie de Grenoble.

HAP 03 : « Créajeunes », ADIE, Ecole d'Economie de Paris.

HAP 06 : « Groupement de créateurs », Association Nationales des Groupements de Créateurs, CNRS-GRECSTA, Ecole d'Economie Paris, J-PAL.

Expérimentation « 10 000 permis pour réussir ». L'ensemble des 58 projets a fait l'objet d'une évaluation nationale menée par la fédération de recherche du CNRS « Travail, Emploi et Politiques Publiques » (TEPP) d'une part (évaluation d'impact, méthodes quantitatives), et le cabinet ASDO Etudes d'autre part (évaluation qualitative portant sur un échantillon de projets).

DOCUMENTS :

Sarah Abdelnour, « Microcrédit et travail au noir. L'informalité est-elle soluble dans l'insolvabilité ? », *Revue Economique*, vol. 60, 2009/5.

APEC, « L'insertion des jeunes diplômés : quelles évolutions en quinze ans ? », *Les Etudes de l'emploi cadre*, septembre 2012.

Bernd Balkenhol, **Camille Guézennec,** « Le microcrédit professionnel en France : quels effets sur l'emploi ? », *Conseil d'Analyse Stratégique, Bureau International du Travail, Finance Solidaire*, n°2013-07, avril 2013 (document de travail).

Isabelle Borras, *Expérimentation du Revenu contractualisé d'autonomie pour les jeunes diplômés*, (CEREQ), rapport final d'évaluation, mai 2013.

Philippe Brégeon, « Histoire du réseau des missions locales », in *A quoi servent les professionnels de l'insertion ?*, L'Harmattan, 2008.

Pierre Cahuc, **Stéphane Carcillo**, **Klaus F. Zimmermann**, « L'Emploi des jeunes peu qualifiés en France », *Les notes du CAE*, n°4, avril 2013.

Olivier Douard et **Patricia Loncle**, « Les jeunes vulnérables dans les politiques locales sociales et de santé », *Agora débats/jeunesses*, 2012/3, n° 62.

Inspection générale des finances, *Les missions locales pour l'insertion professionnelle et sociale des jeunes*, juillet 2010.

A. Jeannet, **L. Caillot**, **Y. Calvez**, « L'accès à l'emploi des jeunes des quartiers prioritaires de la politique de la ville », Rapport de l'IGAS, juillet 2010.

Pascale Kremer, « Ces 900 000 jeunes inactifs découragés de tout », Le Monde, 01/06/2013.

V. de Lafond, N. Mathieu, « Jeunes ruraux en difficulté et interventions pour l'insertion. Incidence et prise en compte des spécificités liées aux contextes territoriaux », *Ville-Ecole-Intégration Enjeux*, n°134, septembre 2003.

Ursula von der Leyen, **Wolfgang Schäuble**, **Pierre Moscovici** et **Michel Sapin**, « Lançons un « New deal » européen pour promouvoir l'emploi des jeunes », *Le Monde*, 28/05/2013.

Jean-Baptiste Prévost, *L'emploi des jeunes*, Avis du Conseil économique, social et environnemental, septembre 2012.

Comité interministériel de lutte contre les exclusions, « Plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale », janvier 2013.

Mode d'emploi de la Garantie jeunes, rapport de synthèse des travaux du groupe de travail présidé par Emmanuelle Wargon et Marc Gurgand, mai 2013.

Ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et de la Vie associative
Direction de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et de la Vie associative
Bureau des actions territoriales et interministérielles
Mission d'animation du Fonds d'expérimentation pour la jeunesse
fonds-jeunes@jeunesse-sports.gouv.fr
Tél. : 01 40 45 93 22
www.experimentation.jeunes.gouv.fr
Août 2013

nfographie : e-look